



Tous acteurs pour économiser l'eau

Eyrieux



Turzon



Mialan



Embroye



Agissons ensemble



Des paysages façonnés par l'eau

Le territoire offre plusieurs entités géographiques et paysagères : au cours des siècles, les rivières ont dessiné leur bassin versant.

Tout d'abord l'**Eyrieux**, durant ses 80 km, traverse des ambiances se succédant : depuis les paysages du plateau de St Agrève et de Vernoux, le secteur des Sucs ou encore des Boutières, avant de rejoindre la plaine alluviale de l'Eyrieux puis du Rhône. Au fil de son parcours, des affluents la rejoignent, plus nombreux en rive droite qu'en rive gauche : Aygueneyre, Glo, Dunière, Rimande, Eysse, Saliousse, Dorne, Aurance, Talaron, Glueyre, Auzène, Boyon.

Plus au nord, l'**Embroye** et le **Turzon** traversent des décors changeants où les saisons apportent aussi leur couleur. Durant leur 15 et 13 km respectivement, ils traversent des gorges à fortes pentes s'atténuant à l'entrée de la plaine alluviale du Rhône.

Le **Mialan** traverse les contreforts des Monts du Vivarais et rejoint le Rhône, après une course de 20 km.

Des rivières qui manquent d'eau

L'ensemble du territoire est sous régime pluvial méditerranéen, les débits dépendent de la pluviométrie du moment. Ils varient très rapidement durant les périodes de sécheresse, quand la demande en eau est la plus importante.

**Pentes + climat méditerranéen
= étiages¹ en été et en hiver**

Les prélèvements d'eau peuvent, selon leur type, leur densité, le volume prélevé ou la période d'activité, accentuer les déséquilibres à l'étiage.

**A l'étiage, la
rivière est fragilisée...**

La qualité de l'eau peut rapidement se dégrader en augmentant la concentration des polluants, la T° de l'eau et en diminuant la quantité d'oxygène dans l'eau...

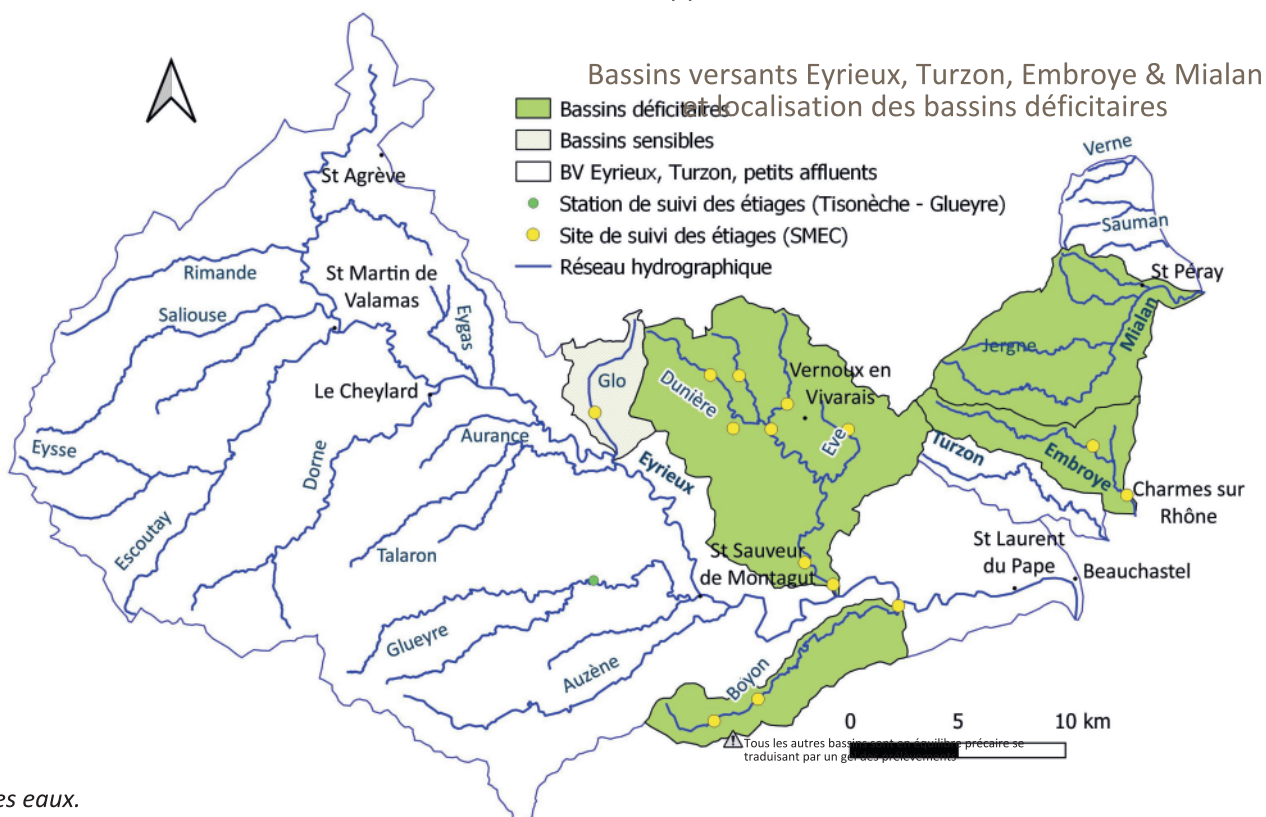
Le Boyon en étiage sévère

L'Embroye à sec

**Des volumes à
respecter , des
prélèvements à
adapter**

Sur le territoire, la situation **ne doit pas être aggravée** à l'étiage, ce qui induit un gel, voire une réduction des prélèvements sur les **bassins déficitaires** (Glo, Boyon, Dunière, Embroye, Mialan) afin de maintenir les usages et améliorer la qualité des milieux.

Ces volumes concernent les prélèvements qui impactent les débits entre le 1^{er}/06 et le 30/09 : pompage en rivière, en nappes, sources, béalières, canaux.



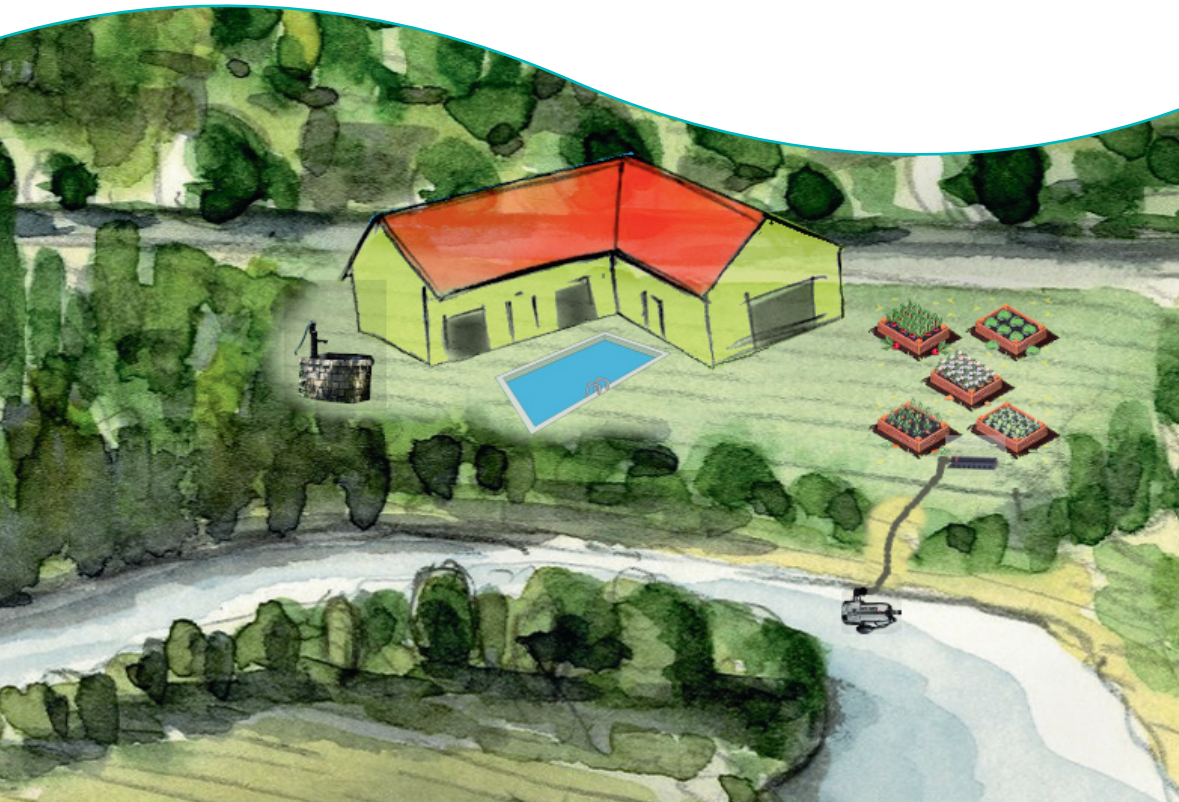
¹Etiage : période de basses eaux.

De la maison...

- privilégier la **douche** au bain
- **ne pas laisser couler l'eau** pendant le lavage des mains, des dents, de la vaisselle ;
- faire la **chasse aux fuites**... en vérifiant son compteur d'eau régulièrement ;
- s'équiper de **réducteurs de débit**, mousseurs, chasses d'eau économiques...
- installer des **mitigeurs thermostatiques** pour atteindre la température désirée rapidement ;
- ne faire tourner la machine à laver le linge ou la vaisselle que lorsqu'**elles sont pleines** ;
- privilégier l'achat de matériel électroménager économe en eau.

... au jardin

- planter des **espèces peu exigeantes en eau** : oeillet, coquelicot d'or, ail d'ornement, sédum, lavande ;
- **arroser le soir** afin d'éviter une évaporation trop rapide ;
- disposer un **paillage** autour des cultures pour retenir l'humidité ;
- installer un **arrosage goutte à goutte** ou des **tuyaux poreux** pour limiter le ruissellement ;
- **recupérer l'eau de pluie** pour arroser le jardin en installant des cuves de récupération aux pieds des chenaux ;
- **réutiliser l'eau de lavage** des légumes pour arroser les plantes ;
- **couvrir la piscine** pour limiter l'évaporation et ne la remplir que lorsque c'est réellement nécessaire.



QUELQUES CHIFFRES

	3 à 6 litres
	10 à 20 litres
	15 à 20 litres
	35 à 60 litres
	60 à 80 litres
	120 à 200 litres
	200 litres
	50 à 80 000 litres
	> 30 000 litres

Sources, captages... : que dit la loi

- La réalisation de certains forages est réglementée au titre du code de l'environnement, dans le but de garantir que leur exécution **ne portera pas atteinte à la qualité des ressources en eau souterraine** ;
- l'utilisation d'eau provenant d'une source ou d'un forage situés sur un terrain privé **doit être déclarée** en mairie ;
- l'eau prélevée doit être destinée à un **usage domestique** : prélèvement d'eau $\leq 1\,000\text{ m}^3$ par an (article R214.5 du code de l'environnement) ;
- tout ouvrage doit être **équipé d'un compteur** pour connaître les volumes prélevés.

A SAVOIR...

Un **captage** d'eau potable est un dispositif de prélèvement d'eau à partir :

- d'une source qui sort naturellement de terre ;
- d'une nappe d'eau souterraine (aquifère) ;
- d'un cours d'eau, lac naturel ou du réservoir d'un barrage.

Un jardin potager peu gourmand en eau

Des techniques pour économiser l'eau

Gérer l'eau au jardin est essentiel car la plante en a le plus besoin quand la ressource est la moins disponible !

Quelques conseils pour limiter l'arrosage tout en ayant de beaux légumes :

- **planter au bon moment** : ni trop tôt pour éviter les gelées tardives, ni trop tard pour que le système racinaire puisse se développer ;
- bien **connaître son sol** car les besoins sont différents et pour planter des espèces adaptées ;
- disposer d'une terre de qualité offrira les ressources nécessaires et l'**humus** retiendra l'humidité : apport de compost, matière organique (fumier, paillis) à l'automne ;
- **couvrir le sol** pour limiter l'évaporation avec de la paille, tonte, feuilles mortes, copeaux de bois feuillus... ;
- **arroser aux pieds** des plantes (arrosoir, goutte à goutte) et **le soir** pour éviter une évaporation trop rapide et de brûler la plante ;
- **arroser en profondeur** pour le développement des racines....



Connaître son sol avec le test du boudin

- 1 : sol à tendance sableuse
- 2 : sol limoneux
- 3 : sol à dominante argileuse

La permaculture ou culture permanente

Ce jardin s'inspire du fonctionnement des **écosystèmes**, sans labour, ni engrais, ni pesticide, où la terre se fertilise grâce à la faune, aux micro-organismes, aux déchets verts. Il permet de **répondre aux besoins humains** tout en améliorant l'environnement : favoriser la biodiversité, accueillir la faune et les insectes utiles, enrichir la terre...

Il présente **plusieurs intérêts** pour le jardinier :

- la constitution d'un humus riche et équilibré pour retenir l'humidité ;
- la mise en culture de sols incultes : caillou, sol hyper tassé, trop argileux, remblais de mauvaise qualité... ;
- l'utilisation de déchets verts et de matériaux issus de l'environnement immédiat.

Keyline design

Ou hydrologie régénérative est une méthode permettant de répartir, infiltrer et stocker l'eau en créant un sol vivant et profond, protéger de l'érosion, etc.



Quelques conseils à suivre pour réussir son jardin en permaculture :

- **observer** son terrain pour créer un écosystème harmonieux : connaître le cycle de l'eau, solaire, les vents dominants, les types de sols... et ainsi mieux choisir les cultures et leurs emplacements ;
- **ne pas laisser le sol nu** mais utiliser un paillage (mulch, paille, bois raméal fragmenté) pour garder l'humidité dans le sol ;
- récupérer et **utiliser au mieux l'eau** en exploitant la pente naturelle du terrain pour créer des rigoles qui drainent les eaux de ruissellement, dans le sens de la pente, au pied de la butte ;
- **l'association de culture en étage** pour densifier la végétation, créer de l'ombre et donc lutter contre le stress thermique (à 36°C, le métabolisme des plantes est bloqué). Un exemple, la MILPA : les haricots grimpent sur les pieds de maïs, les courges y poussent aux pieds, profitant de l'ombre.



Oyas, un arroseur autonome, écologique et naturel
Ce pot en argile poreux libère progressivement l'eau vers les plantes et permet d'économiser 70% d'eau car il n'y a pas d'évaporation...

Un exemple : la culture en butte

Cette technique consiste à creuser des chemins puis à utiliser la terre extraite pour **constituer des buttes** qui sont ensuite surmontées d'un apport de compost, pouvant être mélangé à du terreau, puis d'une **épaisse litière de paille** pour conserver l'humidité.

Il est également possible de rajouter des matières fraîches : engrais verts, orties, parties non utilisées des légumes...



Un jardin d'ornement sec

Contrairement au jardin potager où l'objectif est de planter des végétaux pour les consommer, dans un jardin d'ornement, fleurs, arbres, arbustes sont plantés pour enjoliver l'extérieur de la maison. Néanmoins, le besoin en eau des végétaux reste le même. Pour pouvoir bénéficier d'un jardin d'ornement de qualité même durant les restrictions d'eau, une solution existe : **le jardin sec**.



Dans un jardin sec, les végétaux exigeants en eau sont remplacés par des plantes résistant à la sécheresse qui vont ancrer profondément leur racine.

Sur le long terme, même si le soleil est fort et le sol pauvre et caillouteux, ce type de jardin nécessite peu d'arrosage, aucun engrais, ce qui permet de réaliser des **économies d'eau** et **préserver l'environnement**.



Bien choisir les plantes

Dans un jardin sec, les essences sont principalement méditerranéennes.



Quelques plantes économes en eau :

- **des fleurs** : armoise, agave, lavande, chèvrefeuille, liseron, pourpier vivace, immortelle d'Italie, myrte, santoline, oreille d'ours, alysse, asters, coquelourde des jardins, héliantheme, euphorbe, haute acanthe molle, gazania, oenothère, penstémon aux épis rouges, perovskia...



Pourpier vivace



- **des graminés** : carex, fétuque, luzule, pennisetum, stipa...



Pennisetum



Fétuque



Stipa

- **des plantes aromatiques** : verveine, origan, romarin, thym, sauge, marjolaine, sarriette...



Origan



Romarin



Thym

- **des arbustes** : tamaris, arbousier, génévrier, myrte, pittosporum, laurier rose, yucca, althéa, bignone, céanothe, ciste...



Althea



Bignone



Myrte



Céanothe



- **des arbres** : albizia, camphrier, faux poivrier, micocoulier de Provence, chêne vert, olivier, caroubier, cyprès d'Italie, figuier, mimosa, palmier, pin...



Albizia



Caroubier



Micocoulier

Des conseils pour réussir son jardin sec

Pour réussir son jardin sec, quelques règles à suivre :

- **planter** de préférence au début de l'automne afin de bénéficier des pluies automnales et hivernales. Les plantes pourront ainsi développer leur système racinaire en profondeur ;
- **décompacter le sol** pour faciliter l'enracinement en profondeur et former une large cuvette autour de la plante pour l'arrosage ;
- le **sol** doit être **drainé** pour que l'eau ne stagne pas : rajouter quelques poignées de sable et de gravier dans le trou de plantation ;
- plus les **plantes** sont **petites**, plus leur reprise est facile et leur besoin en eau limité ;
- afin d'éviter la concurrence, **mettre un paillis** qui permettra à la fois de limiter le désherbage et conserver l'humidité.



Quant à **l'arrosage**, 1 fois par mois en hiver et toutes les 2 semaines en été, pendant la 1^{ère} année. Ensuite, les arrosages s'espacent et se font en profondeur. Des oyas peuvent aussi être enterrés pour diffuser l'humidité nécessaire dans le sol.



De quoi parle-t-on ?

Les rivières peuvent connaître des étiages sévères dus à un manque de précipitations, une utilisation excessive ou inadaptée de la ressource...

Souvent, la période où la ressource est au plus bas correspond aussi au moment où la demande est la plus forte : printemps et été.

Afin de préserver la ressource en eau, tout en maintenant certains usages (eau potable, agriculture...), des restrictions sont mises en place par les services de l'Etat.



Boyon à l'étiage

Un outil : l'arrêté cadre sécheresse

Défini dans chaque département, il est basé sur le franchissement de 3 seuils de débits mesurés en temps réel sur les rivières.

Si un seuil est dépassé pendant 5 jours consécutifs, le Préfet prend des mesures de restrictions graduelles afin de préserver les milieux aquatiques et les usages prioritaires.

4 niveaux de restriction : la vigilance, l'alerte, l'alerte renforcée et la crise.

Les ressources en eau concernées

- le réseau d'eau potable ;
- les sources, forages, captages ;
- toutes les rivières et leurs affluents, les ruisseaux ;
- les retenues sur cours d'eau, en dérivation de cours d'eau ou alimentées par une source, forage...

Ne sont pas concernés

- les stockages d'eau de pluie ;
- les retenues remplies par les eaux de ruissellement hors étiage.

La station de référence du bassin de l'Eyrieux se trouve sur la Glueyre, à Tisonèche. Celle pour les bassins du Turzon, Embroye & Mialan, sur le Doux à Colombier Le Vieux

Quelles sont les restrictions ?

Suivant les seuils, définis sur chaque secteur hydrogéographique, des recommandations sont précisément définies pour les particuliers, les collectivités, les industriels et les agriculteurs.

Les débits de référence par bassin hydrographique

Bassin	Station	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Eyrieux	Glueyre à Gluiras	420 l/s	210 l/s	50 l/s
Doux	Colombier le Vieux	1000 l/s	500 l/s	125 l/s

Les recommandations pour les particuliers et les collectivités

Usages	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Prélèvement direct en rivière, quel que soit l'usage	Autorisé	INTERDIT retirés les crépines, tuyaux, pompes... du cours d'eau ET des berges	INTERDIT retirés les crépines, tuyaux, pompes... du cours d'eau ET des berges
Pelouses, ronds-points, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément	Autorisé de 20h à 9h les lundis, mercredis et vendredis	INTERDIT sauf arbres/arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans de 20h à 9h les lundis, mercredis et vendredis	INTERDIT sauf arbres/arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans de 20h à 9h les lundis, mercredis et vendredis
Jardins potagers	Autorisé entre 18h & 11h	INTERDIT de 9h à 20h Autorisé de 20h à 9h si réserve d'eau ou arrosoir & gouttes à gouttes sur AEP	INTERDIT de 9h à 20h Autorisé de 20h à 9h si réserve d'eau ou arrosoir & gouttes à gouttes sur AEP
Espaces sportifs	Autorisé de 18h à 11h	Autorisé de 20h à 23h les lundis et jeudis	INTERDIT
Piscines privées > 1 m³, y compris les SPA	INTERDIT sauf 1 ^{er} remplissage des piscines neuves dont le chantier a débuté avant les 1 ^{ères} restrictions. Remise à niveau autorisé de 20h à 9h	INTERDIT sauf 1 ^{er} remplissage des piscines neuves dont le chantier a débuté avant les 1 ^{ères} restrictions. Remise à niveau autorisé de 22h à 6h	INTERDIT
Piscines publiques ou privées à usage collectif	Autorisé	INTERDIT 1 ^{er} remplissage Autorisé remplissage complémentaire courant	INTERDIT 1 ^{er} remplissage Autorisé mise à niveau, pédiluve et patageoire pour impératif sanitaire
Jeux d'eau	INTERDIT sauf si eau recyclée ou pour des raisons de santé publique	INTERDIT sauf si eau recyclée ou pour des raisons de santé publique	INTERDIT sauf si eau recyclée ou pour des raisons de santé publique
Lavage des voiries, trottoirs, façades, toitures...	INTERDIT sauf si réalisé par une collectivité ou entreprise professionnelle	INTERDIT sauf si réalisé par une collectivité ou entreprise professionnelle	INTERDIT sauf impératifs sanitaires et sécuritaires
Lavage des voitures	INTERDIT à domicile sauf dans les stations de lavages professionnelles recyclant l'eau	INTERDIT à domicile sauf dans les stations de lavages professionnelles recyclant l'eau	INTERDIT sauf impératif sanitaire
Canaux (agrément, moulin), plans d'eau, béaliers...	INTERDIT s'il n'y a pas de règlement d'eau approuvé par le préfet	INTERDIT y compris les potagers arrosés par des canaux	INTERDIT y compris les potagers arrosés par des canaux
Fontaines publiques à circuit ouvert	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT
Station d'épuration	Si dépassement des normes autorisées, le signaler à la police de l'eau	INTERDIT sauf opérations indispensables et soumises à autorisation de la police de l'eau	INTERDIT sauf opérations indispensables et soumises à autorisation de la police de l'eau



Suivi du débit à l'étiage



Ma commune se situe sur le secteur hydrogéographique :
■ Doux
■ Eyrieux

Les besoins les plus forts surviennent quand la ressource est au plus bas

Adopter les bons gestes, lutter contre le gaspillage, partager la ressource... devient alors essentiel



De quoi parle-t-on ?

Selon le code de l'Environnement, les zones humides sont des "**terrains**, exploités ou non, habituellement **inondés ou gorgés d'eau** douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des **plantes hygrophiles** pendant au moins une partie de l'année" (Art. L.211-1).

A quoi servent-elles ?

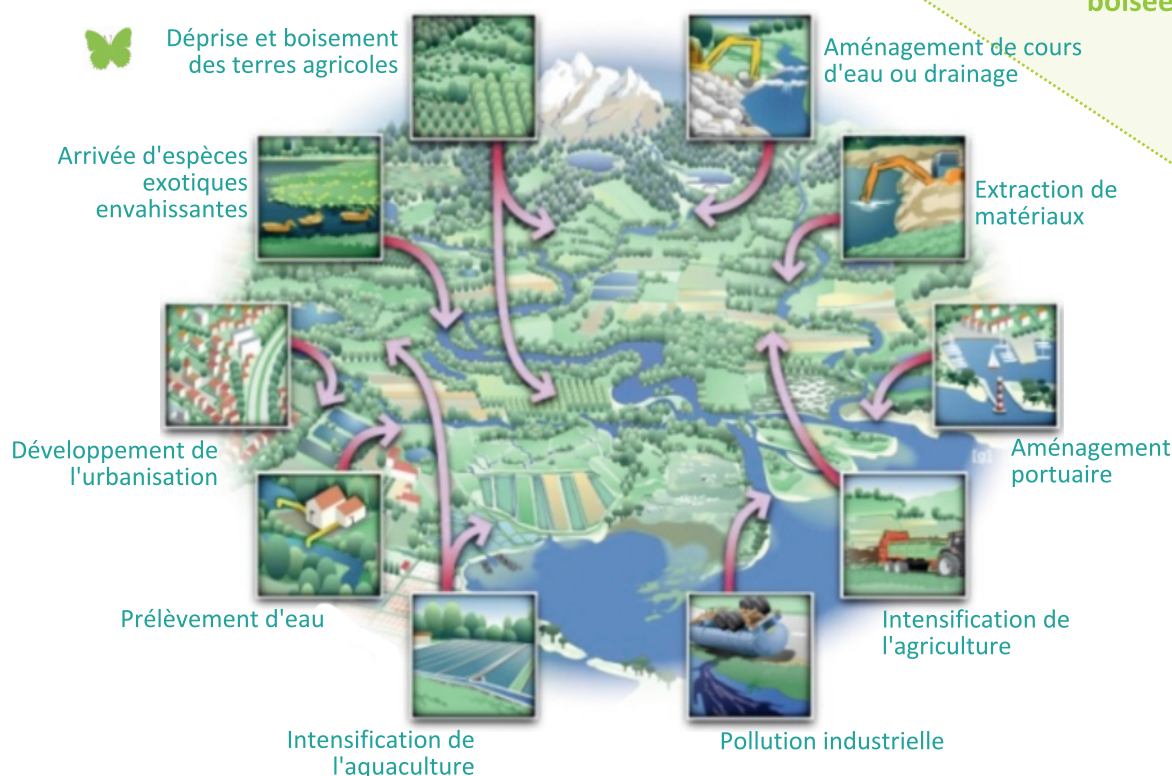
De nombreuses fonctions écologiques sont assurées par les milieux humides qui :

- **régulent les crues** : en retenant l'eau quand elle est abondante et en la restituant en période de basses eaux (soutien d'étiage des cours d'eau) ;
- **filtrent l'eau** : en absorbant l'azote et le carbone piégés dans les sols ;
- **alimentent les nappes souterraines** : en favorisant l'infiltration ;
- **contribuent à l'activité agricole** : en offrant herbe et fourrage en période sèche, point d'eau... ;
- **participent au développement des activités de loisirs** : promenade, pêche, observation de la nature...

Ces milieux peuvent nous paraître anodins, voire insalubres ! En réalité, ils sont un réservoir et sources de **biodiversité**, un atout pour le **développement économique** (agriculture, pêche, tourisme) des territoires...

Quelles sont les menaces ?

Ces milieux, qui nous rendent de précieux services gratuitement, sont mis en danger :



Une diversité de milieux humides sur le territoire

• Tourbières

Habitats au sol acide, pauvre en matière organique avec une végétation caractéristique : la sphaigne.



• Prairies humides

Milieux avec des végétations basses fauchées et pâturées.

• Forêt alluviale

Végétation des rives composée d'aulnes, frênes, saules...



• Mares et plans d'eau

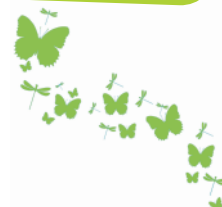


• Forêts humides boisées



A savoir

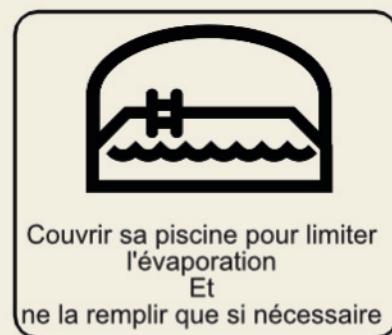
Des actions de restauration, de valorisation, de communication, des opérations pour promouvoir les bonnes pratiques agricoles... sont entreprises sur notre territoire pour préserver ces milieux.



La ressource en eau n'est pas inépuisable et avec le changement climatique, le manque d'eau va s'accroître. Pour satisfaire tous les usages, l'économiser devient indispensable.

Agißons ensemble

Adoptons les bons gestes au quotidien pour préserver l'eau



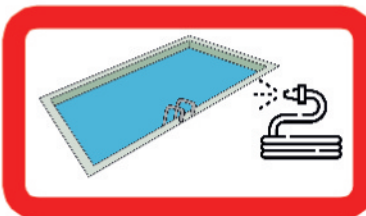
En période de sécheresse, je respecte les jours et heures autorisés* pour l'arrosage :

Jardins potagers

Jardins d'ornement

Piscines

Lavage des voitures



! En situation de "Crise", tous ces usages sont interdits

* <https://www.eyrieux-clair.fr/les-missions/la-ressource-en-eau/comprendre-les-arretes/>